

Numéro : D I R 2 6 - 1 5 9

Date : 25 septembre 2026



GRAND PORT FLUVIO-MARITIME DE L'AXE SEINE

DIRECTOIRE

DECISION

OBJET : Evolution tarifaire pour les Installations à Caractère d'Animation et de Loisirs (ICAL) des ports parisiens

Vu :

- l'article L.5312-10 du code des transports,
- l'article R.5312-30 6° et 7° du code des transports,
- la note de la direction territoriale de Paris en date du 18 septembre 2026.

Le directoire

- approuve les nouveaux coefficients appliqués aux redevances fixes pour les Installations à Caractère d'Animation et de Loisirs (ICAL) des ports parisiens selon la grille ci-dessous :

	Ports concernés	Kp	Evolution de la redevance fixe / tarifs 2026
Secteur 1	Zone centrale : Pont de Bir Hakeim – Pont de Sully	1.10	+10%
Secteur 2	Zone Ouest : pont Mirabeau – pont de Bir Hakeim <i>hormis le port d'Auteuil Haut</i> Zone Est : pont de Sully – pont d'Austerlitz	1	Pas d'évolution
Secteur 3	Port de Javel Bas et autres ports à l'aval du pont Mirabeau	0,95	Pas d'évolution
Secteur 4	Ports d'Austerlitz, la Gare, la Rapée, Bercy et autres ports en amont du pont d'Austerlitz	0,85	-10%
Secteur 5	Port d'Auteuil Haut	0,85	Pas d'évolution

- approuve la modification de la brochure tarifaire domaniale en ce sens,

- décide que la présente décision approuvée et la nouvelle brochure tarifaire domaniale sont mises à la disposition du public sur le registre disponible au siège du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine et est publiée sur le site internet du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (www.haropaport.com).

Krishnaraj DANARADJOU

Benoît ROCHET
Président du Directoire

Christophe BERTHELIN

Florian WEYER

Dominique RITZ

Dominique RITZ

Signature numérique de
Dominique RITZ
Date : 2026.09.25 15:23:46 +02'00'

Antoine BERBAIN

Antoine
BERBAI
N

Signature
numérique de
Antoine BERBAIN
Date : 2026.09.25
14:27:17 +02'00'